

ARRÊTÉ

OBJET : AUTORISATION D'INTERVENTION DE TRAVAUX POUR LA POSE DE FOURREAUX TÉLÉCOM AU 36, COURS DU BUISSON À NOISIEL (77186) SUR UNE PÉRIODE COMPRISE ENTRE LE 11 AVRIL ET LE 13 MAI 2022 INCLUS.

Le Maire de la Commune de Noisiel,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales en ses articles L 2212-1 et suivants, et L.2213-1 relatifs aux pouvoirs de police du Maire en matière de circulation,

VU le Code de la route,

CONSIDÉRANT la demande du 24 mars 2022 de la société FGC, sise 72, route de Longjumeau à BALLAINVILLIERS (91160),

CONSIDÉRANT la nécessité d'entreprendre des travaux pour la pose de fourreaux télécom au 36, Cours du Buisson à Noisiel (77186), et en particulier au niveau de la chambre située à l'intérieur de la propriété du gardien de la Salle Polyvalente et Sportive,

CONSIDÉRANT que la société FGC, sise 72 rue de Longjumeau à BALLAINVILLIERS (91160), est l'entreprise chargée des travaux,

CONSIDÉRANT que la société SOGETREL, représentant d'ORANGE, sise Boulevard Courcerin à LOGNES (77185), est le Maître d'Ouvrage,

CONSIDÉRANT qu'il convient, pour des raisons de sécurité, de réglementer la circulation aux abords de la zone de chantier, et ce, pendant toute la période des travaux,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : La société FGC, sise 72 rue de Longjumeau à BALLAINVILLIERS (91160), est autorisée à procéder aux travaux de pose de fourreaux télécom, au 36, Cours du Buisson à Noisiel (77186) et en particulier au niveau de la chambre située à l'intérieur de la propriété du gardien de la Salle Polyvalente et Sportive, **pendant 5 jours sur une période comprise entre le 11 avril et le 13 mai 2022 inclus.**

ARTICLE 2 : La neutralisation, si besoin, de deux places de stationnement pour une période de **5 jours comprise entre le 11 avril et le 13 mai 2022** et situées sur le côté gauche de l'Allée de la Ferme ainsi que les aménagements de voirie seront effectués et placés sous la responsabilité du bénéficiaire. Une signalisation appropriée sera mise en place par l'entreprise chargée des travaux **48 heures avant le début du chantier.**



VILLE DE NOISIEL

Suite de l'arrêté n° ARR2022_0117

Portant « Autorisation d'intervention de travaux pour la pose de fourreaux télécom au 36, Cours du Buisson à Noisiel (77186) sur une période comprise entre le 11 avril et le 13 mai 2022 inclus. » (2)

ARTICLE 3 : Les travaux se dérouleront dans une tranche horaire comprise entre **8h00 et 17h30**. La zone d'affouillement sera balisée. Ce balisage protégera celle-ci à chaque interruption de travail.

ARTICLE 4 : La circulation piétonne et le libre accès aux véhicules de secours seront maintenus pendant toute la durée du chantier.

ARTICLE 5 : La mise en place de la signalisation, et la protection des zones de travail, sont placées sous la responsabilité de l'entreprise titulaire des travaux. Elles seront conformes à la réglementation en vigueur, en particulier en matière de protection du public.

ARTICLE 6 : La responsabilité de la Commune ne pourra être recherchée pour les incidents ou accidents survenant du fait de ces travaux.

ARTICLE 7 : Ampliation du présent arrêté est transmise à :

- Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne,
- Madame le Directeur général des services de la Ville de Noisiel,
- La Société FGC,
- Le Service communication,
- La Police Municipale,
- Les Services Techniques.

Chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 8 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux (2) mois à compter de son caractère exécutoire. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique télé-recours citoyens, accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 9 : Le présent arrêté est rendu exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'État.

Fait à Noisiel,

2/3



VILLE DE NOISIEL

Suite de l'arrêté n° ARR2022_0117

Portant « Autorisation d'intervention de travaux pour la pose de fourreaux télécom au 36, Cours du Buisson à Noisiel (77186) sur une période comprise entre le 11 avril et le 13 mai 2022 inclus. » (3)

3/3

hôtel de ville
tél. 01 60 37 73 73 / fax. 01 60 37 74 49



place E. Menier B.P. 35
77426 Marne la Vallée cedex 2